# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES FRONT DESINFOX CONTRE LE RASSEMBLEMENT NATIONAL DROIT DU SOL



FICHE 15

Sur le plan migratoire, la première mesure que je ferai adopter est la suppression du droit du sol.

Jordan Bardella (RN)

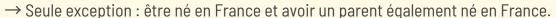
Je suis favorable à ce que le droit du sol ne soit pas supprimé uniquement à Mayotte, mais sur l'ensemble du territoire, car ce qui est en train de se passer à Mayotte est précisément le futur de la métropole si on ne reprend pas dès maintenant le contrôle de notre pays.

# **CES PROPOSITIONS SONT FAUSSES:**



### Le droit du sol n'est pas automatique

Il faut faire la demande à <u>sa majorité et</u> être né en France <u>et</u> y résider au moment de la demande <u>et</u> y avoir résidé pendant au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans.







### Le droit du sol existe depuis 1515

C'est une tradition républicaine, un pilier de la République qui <u>précède</u> <u>historiquement</u> le droit du sang (1803).

1515: introduction du droit du sol



## La situation à Mayotte ne serait pas différente sans le double droit du sol

Il existe déjà une condition supplémentaire à Mayotte : l'un des parents doit avoir été en situation régulière au moment de la naissance (loi 2018).





# **SOURCES COMPLÉMENTAIRES**

Patrick Weil, Tribune : « <u>Le RN veut mettre à bas tout l'édifice du droit du sol [...]</u>» Le Monde. Patrick Weil, <u>Droit du sol vs droit du sang</u>? - Grasset, 2002.